

Rapport du groupe de travail « Podcast *Crimes suisses* »

Séance du 22 avril 2024

1. SYNTHESE DU RAPPORT

Les cinq premiers épisodes du podcast *Crimes suisses*, sujets du rapport, ont fait la quasi-unanimité. Presque tout sonne juste dans les chroniques *Crimes suisses* mises en ligne depuis le début de l'année sur les plateformes RTS.

Si les productions consacrées à des affaires criminelles remportent un vif succès et sont donc nombreuses, elles sont aussi peu originales, *Crimes suisses* innove en se focalisant sur des faits qui ont eu lieu en Suisse en ayant recours à ces affaires criminelles pour raconter notre pays, ses rapports sociaux, ses lieux, ses communautés etc. L'intervention d'expertes ou d'experts venu/es de tous horizons à la fin de chaque épisode permet d'aller plus loin dans l'analyse et de ramener de l'actualité dans ces histoires passées.

Mention spéciale à Antoine Droux, qui adopte parfaitement le rôle de narrateur tout en retrouvant avec aisance sa fonction de journaliste pour les différentes interviews de fin d'épisode.

Dans *Crimes suisses*, tout est mis en œuvre pour que l'auditoire puisse se plonger entièrement dans les différents récits, notamment via le recours à plusieurs techniques sonores (ton énigmatique d'Antoine Droux, musique d'ambiance en fond sonore, utilisation pertinente de pauses ainsi que de silences, lecture de certaines archives par des comédiennes ou comédiens, etc.) et à travers l'usage d'archives radiophoniques permettant de se (re)plonger dans une époque.

Une attention toute particulière a été apportée à la crédibilité du podcast et cela se ressent. Chaque épisode maintient l'attention du public sans recourir au sensationnalisme. Antoine Droux opte pour une narration impartiale. L'utilisation de dialogues de procès, d'archives publiques, de documents radiophoniques ainsi que les interviews de différent/es expertes et experts permettent de garantir l'exactitude du propos et donc d'aboutir à une sorte d'hyperréalisme radiophonique.

La narration de récits de crimes variés et distincts les uns des autres permet d'éviter toute forme de stigmatisation (de genre, de race ou de classe) susceptible d'être provoquée par ces affaires criminelles poignantes et potentiellement sources d'émotions fortes.

En résumé, on en redemande et on ne peut que se réjouir d'écouter les prochains épisodes.

Seuls (modestes) bémols : les premiers épisodes se confinent presque exclusivement sur des crimes qui se sont produits sur l'arc lémanique. Il est souhaitable que les affaires qui ont défrayé les chroniques judiciaires des autres cantons aient aussi droit à leur retour à la lumière dans l'offre de la RTS. De même, si l'émission est en général bien équilibrée, il serait parfois intéressant de présenter en fin d'épisode une seconde opinion lorsque la personne interviewée émet un avis très catégorique.

2. **CADRE DU RAPPORT**

a) **Mandat**

Attribué en séance du Conseil du public.

b) **Période de l'examen**

Les cinq premiers épisodes du podcast diffusés le 5 janvier, le 19 janvier, le 2 février, le 16 février et le 1^{er} mars 2024. La bande annonce a quant à elle été diffusée le 14 décembre 2023. Le podcast est disponible sur Play RTS.

c) **Examens précédents**

-

d) **Membres du CP impliqués**

J.-R. Fontannaz, L. Klein, J.-J. Plomb et L. Wicht (rapporteuse)

e) **Angle de l'étude (émissions considérées)**

Les cinq premiers épisodes du podcast.

3. **CONTENU DE L'EMISSION**

a) **Pertinence des thèmes choisis**

Les thèmes traités sont pertinents.

En effet, les récits autour de crimes réels connaissent un grand succès. Les émissions, les séries et les podcasts y étant consacrés sont de ce fait nombreux. En produisant son propre podcast, la RTS répond à une demande.

En outre, chaque épisode du podcast *Crimes suisses* raconte une nouvelle histoire criminelle, parfois connue de tous, parfois non. Faire intervenir des personnalités expertes à la fin des épisodes permet de faire le lien entre ces crimes passés et des questions sociétales actuelles. Ces avis sont issus de domaines différents, ce qui apporte une diversité de regards et de points de vue.

Enfin, chaque épisode est replacé dans son contexte historique, géographique et social, mettant en exergue les différences de classes sociales et les valeurs morales spécifiques à chaque époque. Il serait intéressant de mettre encore davantage l'accent sur cette mise en contexte et de la rendre vraiment compréhensible à toutes et tous. En effet, parfois certaines connaissances préalables sont nécessaires pour pouvoir bien saisir les enjeux en lien avec l'époque dont il est question.

b) **Crédibilité**

Le sujet est présenté de manière claire et accessible pour les publics. Le grand nombre de détails donnés nécessite tout de même un certain degré de concentration.

L'intervention d'expertes et d'experts donne encore davantage de crédit au podcast. En effet, ces interviews à la fin de chaque épisode permettent de revenir sur des faits qui se sont produits plusieurs années auparavant, en écartant les hypothèses hasardeuses de certains médias de l'époque. Les faits relatés restent les mêmes, en revanche leur interprétation est contemporaine. Les faits nouveaux racontés par Antoine Droux apportent un éclairage pertinent. La crédibilité du récit en est améliorée.

Enfin, le podcast repose sur des archives publiques et est enrichi par des éléments sonores provenant de documents radiophoniques, ce qui le rend tout à fait crédible. Cela même si la durée du format (moins d'une heure) réclame forcément certains raccourcis ou certaines ellipses narratives.

c) **Sens des responsabilités**

Le podcast raconte des affaires criminelles bien réelles. Chaque épisode tient le public en haleine, sans pour autant tomber dans le sensationnalisme. Antoine Droux opte pour une narration objective. Le langage est expressif, sans exagération. Les personnages sont authentiques, sans être caricaturaux. L'utilisation de dialogues de procès, d'archives publiques, de documents radiophoniques ainsi que les interviews de spécialistes permettent de garantir l'exactitude du propos et donc, de montrer de manière véridique une autre facette de la Suisse, souvent perçue comme calme et sans vagues.

Les cinq premiers épisodes du podcast racontent des histoires bien différentes les unes des autres. Cela permet d'éviter toute stigmatisation de genre, de race ou de classe qu'auraient pu provoquer ces affaires criminelles dramatiques et donc, potentiellement sources d'émotions fortes.

Un *trigger warning* bienvenu au début du 2^{ème} épisode (« L'autostoppeuse n'est jamais rentrée à la maison ») avertit le public que les thèmes abordés (le meurtre et les violences sexuelles) pourraient redéclencher un traumatisme psychologique.

Si l'émission est en général bien équilibrée, il serait souhaitable parfois de présenter une seconde opinion lorsqu'il s'agit d'apprécier, en particulier juridiquement, le cas qui vient d'être présenté. Il aurait notamment été intéressant qu'une perspective différente ait été présentée pour équilibrer l'opinion assez tranchée de l'avocate genevoise Me Dina Bazarbachi, dans « De Genève à Zurich : un périple sanglant en Helvétie ». Il aurait aussi pu être envisagé de recueillir, en parallèle à Me Bonnant, un témoignage d'un représentant du Ministère public ou d'un avocat de la partie civile dans l'affaire Jaccoud.

d) **Conformité à la Charte RTS et aux règles de déontologie**

Le podcast respecte la Charte RTS et les règles de déontologie. Il répond à l'exigence de qualité que s'est fixée la RTS. Les divers épisodes du podcast permettent de refléter la réalité sociale, culturelle et politique de la Suisse à un instant T. Le recours à la documentation publique et la volonté d'impartialité garantissent la véracité des propos ainsi que le respect des personnes dont il est question dans les différents épisodes.

Un membre du groupe de travail (GT) impliqué s'est tout de même posé la question de savoir s'il est judicieux de narrer des histoires criminelles alors que ses protagonistes, leurs familles et proches sont parfois toujours en vie.

Par ailleurs, les épisodes sont riches en enseignements. Ainsi que le mentionne Antoine Droux, « Ce sont des histoires qui nous tendent un miroir ». C'est toute une philosophie. Les cinq miroirs reflètent des paysages sociologiques dans lesquels le public peut se projeter. C'est la découverte des autres, et peut-être aussi de soi-même.

Les cinq premiers épisodes racontent des faits qui se sont passés entre Genève, Lausanne, Bienne, Zürich et le Tessin avec toutefois un accent mis sur l'arc lémanique pour trois de ces épisodes. Pour les prochains épisodes, il serait intéressant d'équilibrer la représentation nationale.

4. **FORME DE L'EMISSION**

a) Structure et durée de l'émission

Le podcast a été lancé le 5 janvier 2024. Les cinq premiers épisodes durent entre 45 et 52 minutes, une durée appropriée qui permet une vraie immersion dans chacune des affaires criminelles narrées.

Dans une interview accordée au journal « 24 Heures » le 3 janvier 2024, Antoine Droux a expliqué que *Crimes suisses* sera diffusé pour l'instant pendant une année, au rythme d'un épisode toutes les deux semaines. Il a laissé sous-entendre que l'émission pourrait être reconduite.

Les titres des différents épisodes sont accrocheurs et correspondent aux contenus des épisodes. Ils donnent un avant-goût de ce qui attend les auditrices et auditeurs sans pour autant rien révéler de l'intrigue. Chaque épisode évoquant une histoire du début à la fin, il est possible de les écouter dans l'ordre souhaité.

Le style narratif varie d'un épisode à l'autre. Dans le premier épisode par exemple, le public suit dès le début la cavale d'un meurtrier alors que dans l'épisode 2, l'identité du criminel n'est connue qu'à la toute fin du récit. Cet éventail d'approches narratives permet de susciter et de maintenir l'intérêt de l'auditoire.

La forme varie également. Cela par exemple via des encadrés à l'intérieur de certains épisodes, comme lorsque le guet de la ville de Lausanne donne certaines explications au milieu de l'épisode dans « Une veuve lausannoise tuée à coups de hache ». Mais aussi avec les lectures par des comédiennes ou comédiens qui permettent également de rendre le podcast plus vivant. Enfin, le podcast a recours à des entretiens plus « classiques » par exemple avec Fati Mansour, chroniqueuse judiciaire au « Temps » dans « Amour, argent, latex ».

Les membres du GT relèvent que l'apport d'un élément final très didactique, tel que les explications d'un spécialiste du CHUV en conclusion de « Une veuve lausannoise tuée à coups de hache » est particulièrement bienvenu.

Enfin, le podcast *Crimes suisses* inclut souvent des éléments d'archives, de la RTS en priorité, mais aussi d'autres chaînes ou d'institutions étrangères, comme RTL, Antenne 2 ou l'INA. Au passage, pour une partie des membres du GT, il serait souhaitable qu'une utilisation encore plus large soit faite de documents tirés des archives extraordinairement riches de la RTS.

b) Animation

Les affaires criminelles sont racontées par Antoine Droux, journaliste bien connu sur les ondes. Il est à souligner qu'il se fonde remarquablement bien dans ce rôle de narrateur et, plus subsidiairement, de journaliste dont il retrouve la fonction et la verve lors des différentes interviews. La voix d'Antoine Droux, profonde, expressive et particulièrement audible, est bien adaptée à ce type d'histoire. Il fait régner une ambiance mystérieuse.

En outre, la bande-annonce est percutante et donne envie d'écouter (toute) la série.

Dans le podcast *Crimes suisses*, Antoine Droux a recours à plusieurs techniques sonores pour immerger son auditoire dans l'histoire. L'utilisation de musique d'ambiance en fond sonore crée une atmosphère immersive qui accompagne la voix du journaliste et qui accentue le caractère passionnant des faits relatés. A noter que, dans le GT, d'aucun/es ont jugé trop élevé le niveau sonore des bruitages.

L'utilisation judicieuse du silence et des pauses produit un rythme narratif captivant, rajoutant du suspense à l'intrigue et permettant de maintenir l'attention du public.

L'usage d'archives radiophoniques permet de se (re)plonger dans une époque et participe à renforcer l'expérience immersive.

c) Originalité

Les récits liés à des crimes remportent un vif succès. Les émissions, les séries et les podcasts y étant consacrés sont de ce fait nombreux. Il est notamment possible d'évoquer l'émission *Zone d'ombre* qui a été diffusée sur la RTS entre 2008 et 2015. Mais aussi les feuilletons de Gregory

Frank, « Souvenirs du bout des ondes » et « Mémoires de l'ombre » qui ont animé les après-midi de la Radio romande dans les années 1980. Au sein du GT, *Crimes suisses* a aussi rappelé « Enigmes et aventures », un classique diffusé d'abord par Radio-Lausanne, puis par la Radio romande, entre 1946 et 1989.

Dans ce podcast, la RTS réussit toutefois le pari de se focaliser sur des affaires criminelles qui ont eu lieu en Suisse en utilisant ces récits pour raconter notre pays, ses rapports sociaux, ses lieux, ses communautés et cetera. A travers *Crimes suisses* Antoine Droux brosse le portrait d'une société suisse en mutation.

Faire parler une large palette de spécialistes (du monde judiciaire, médical ou de la recherche, etc.) à la fin de chaque épisode permet de ramener du présent et de l'actualité dans ce podcast qui raconte un passé proche ou lointain.

5. VOLET INTERNET ET COMPLEMENTS MULTIMEDIA DE L'EMISSION

a) **Enrichissements**

En fin d'épisode, Antoine Droux fait fréquemment référence à des articles, des livres, des interviews ou des reportages audiovisuels que l'on peut facilement retrouver.

b) **Complémentarité**

La page Internet du podcast *Crimes suisses* est lisible. Les différents épisodes sont clairement répertoriés de haut en bas en commençant par le plus récent. Au bas de la liste, il est également possible de sélectionner des épisodes plus anciens. Le lien qui offre cette possibilité pourrait éventuellement être mieux mis en évidence.

6. RESUME DES COMMENTAIRES DEPOSES SUR LE SITE SSRSR.CH

Deux internautes ont attribués les notes de quatre et de cinq étoiles sur le site de la SSR. Deux retours très positifs ont également été déposés sur la page LinkedIn de la SSR.

Ces quatre auditrices et auditeurs apprécient découvrir et redécouvrir ces récits d'affaires criminelles. De manière générale, les épisodes sont décrits comme bien racontés, adroitement documentés et prenants. Un auditeur soulève tout de même que des améliorations pourraient être apportés à l'habillage sonore (certains sons sont perçus comme désagréables et l'intonation d'Antoine Droux comme trop théâtrale).

7. RECOMMANDATIONS

Sur la base des cinq premières émissions, à l'exception de « L'auto-stoppeuse n'est jamais rentrée à la maison » qui se déroule dans la région de Bienne, *Crimes suisses* reste très fortement lémano-centriste dans le choix des dossiers que l'émission remet en mémoire. Il serait certainement souhaitable que des affaires jurassiennes, neuchâteloises, bernoises, fribourgeoises, valaisannes ou autres soient aussi racontées.